



Cession plus-value immobilière

Par **EUNOMIA**, le **08/04/2016** à **09:55**

Bonjour,

J'ai une question à propos d'une SCI qui a vendu un appartement. Suite à cette vente, le notaire a établi la déclaration 2048. Dans la déclaration 2072 S, il doit être à nouveau fait mention de cette cession. Est-ce que cela revient à payer deux fois les taxes sur la plus-value ? Je ne comprends pas bien l'utilité d'une 2e déclaration. Merci de votre réponse.

Cordialement